

Maria Chaves Jardim, *Syndicats et fonds de pension  
durant le gouvernement Lula*

Paris, L'Harmattan, 2013

Catherine Sauviat

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6520>  
ISSN : 1775-416X

**Éditeur**

DARES - Ministère du Travail

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 octobre 2014  
Pagination : 72-74  
ISSN : 0224-4365

**Référence électronique**

Catherine Sauviat, « Maria Chaves Jardim, *Syndicats et fonds de pension durant le gouvernement Lula* », *Travail et Emploi* [En ligne], 140 | octobre-décembre 2014, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/6520>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

---

# Maria Chaves Jardim, *Syndicats et fonds de pension durant le gouvernement Lula*

Paris, L'Harmattan, 2013

Catherine Sauviat

---

## RÉFÉRENCE

Maria Chaves Jardim, *Syndicats et fonds de pension durant le gouvernement Lula*, Paris, L'Harmattan, 2013, 256 p.

- 1 Ce livre analyse la conversion du Parti des travailleurs, au pouvoir au Brésil à partir de 2003, ainsi que des syndicats brésiliens à la gestion des fonds de pension et à la domestication du capitalisme financier durant le gouvernement Lula, conversion qui s'inspire de quelques expériences étrangères.
- 2 Pour ce faire, l'auteure retrace dans le chapitre 1 l'histoire de la protection sociale au Brésil, notamment de la retraite complémentaire, et l'implication active des syndicats dans la naissance des premières sociétés mutuelles d'assistance d'initiative étatique, et des caisses de retraite professionnelle (chemins de fer, marine) dans les années 1920 et 1930 sous le gouvernement Vargas. C'est sous le régime militaire, en 1977, que des régimes de retraite à prestations définies<sup>1</sup> sont créés pour les salariés du secteur privé et ceux des entreprises publiques du secteur de la banque, et du pétrole. Victimes d'un contexte macroéconomique défavorable (inflation et taux d'intérêt élevés) et d'une mauvaise gestion, ils sont décrédibilisés en l'espace d'une décennie. En conséquence, la loi Complémentaire 108 et 109/2001, adoptée sous le gouvernement Cardoso, autorise et régit le développement d'un marché de la retraite privée avec la création de nouveaux fonds à cotisations définies, qui viennent se substituer aux premiers. Il faudra attendre l'arrivée de Luiz Inácio Lula da Silva, dit Lula, au pouvoir pour que les

fonds de pension acquièrent une véritable légitimité, en (ré)intégrant les syndicats à leur gestion<sup>3</sup> et en leur attribuant un rôle de moralisation des marchés financiers.

- 3 Dans le chapitre 2, l'auteure présente une sorte d'état des lieux des débats et enjeux sur le rôle des fonds de pension dans le capitalisme contemporain et l'intérêt des syndicats à la promotion et la gestion de ces fonds, dans le cadre d'une stratégie de redéfinition des rapports capital/travail, en s'appuyant, dans le chapitre suivant, sur les expériences américaine, canadienne et française en la matière. Il faut donc attendre le chapitre 4 et les trois suivants pour se recentrer sur le Brésil et entrer dans le vif du sujet : la politique du gouvernement Lula de domestication/légitimation des marchés financiers, ainsi que la conversion des syndicats brésiliens, d'un syndicalisme de « classe » fondé sur la combativité et la contestation à un syndicalisme de propositions, et de partenariat social *via* la promotion des fonds de pension et la réforme de la protection sociale de 2003. Sont ainsi passées en revue les initiatives destinées à favoriser l'implication des salariés dans le marché boursier, et, plus largement, à (ré)concilier les intérêts des classes populaires avec ceux des marchés (bancaire et financier) : le projet de partenariat public-privé destiné à faire financer des travaux d'infrastructure par les fonds de pension, mais qui n'a pas été mis en œuvre (dommage que l'auteure ne nous dise pas pourquoi) ; le programme national de microcrédit et la création de la Banque populaire du Brésil ; le programme de participation des travailleurs au marché boursier et la promotion des clubs d'investissement ; la création de la Bourse des valeurs sociales, *etc.* Mais c'est la réforme en 2003 de la protection complémentaire des fonctionnaires du gouvernement fédéral, fondée sur un recul de leurs pensions de retraite associé à la proposition de créer un fonds de pension à cotisations définies qui ne verra le jour qu'en 2002 (*Fundação de Previdência Complementar do Servidor Público Federal - Funpresp*), qui illustre le mieux le virage social-libéral du gouvernement Lula. La stratégie de ce dernier consiste à pactiser avec le capitalisme financier, en cherchant à domestiquer, à moraliser et dès lors à légitimer les marchés financiers *via* la financiarisation des retraites des fonctionnaires.
- 4 Ces différentes initiatives visent au fond à transformer les rapports de la société brésilienne avec le marché financier, et notamment à faire des fonds de pension rien moins que des instruments de l'inclusion sociale. Mais dans cette tâche de légitimation, l'auteure avance que Lula a besoin des syndicats, en même temps que les syndicats auraient besoin de renouveler leurs stratégies face au capital, ayant épuisé leur registre traditionnel d'actions (grèves, *etc.*). C'est pourquoi un certain nombre de représentants syndicaux (en particulier des secteurs bancaire et financier), également membres de la direction du Parti des travailleurs, sont placés à des postes clés du premier gouvernement Lula mais aussi à la tête des plus grands fonds de pension étatiques, occupant ainsi les principales instances du pouvoir politique et économique brésilien.
- 5 Le chapitre 6 est le plus intéressant de tous. Il constitue sans nul doute la colonne vertébrale de l'ouvrage, celle où l'auteure reprend ses éléments d'analyse des chapitres précédents et les interprète dans un cadre théorique emprunté principalement à Mauss et à Bourdieu (même si les références sont nombreuses et mobilisées parfois de manière un peu trop appuyée) : à savoir que le gouvernement Lula et les syndicats seraient parvenus à imposer une nouvelle « convention sociale », soit une représentation renouvelée des fonds de pension comme participant d'une logique de solidarité et de don, tout en masquant l'implication de ces fonds dans les activités spéculatives, notamment dans le maintien de taux d'intérêt élevés qui pèsent sur les emprunteurs les

plus modestes, donc en occultant la face réelle de ce « don ». Elle cherche ainsi dans ce chapitre à cerner les limites et les ambiguïtés d'une telle stratégie syndicale, en soulignant que ces principes de solidarité sont loin d'être toujours respectés par les syndicalistes chargés de la gestion des fonds de pension ; ils sont même parfois niés, certains préférant mettre en avant des critères purement financiers (rentabilité). De même, remarque-t-elle que le portefeuille des fonds de pension brésiliens n'est pas orienté vers l'investissement éthique ; il est au contraire composé pour l'essentiel de titres de la dette publique brésilienne, ce qui rend ces fonds responsables du maintien de taux d'intérêt particulièrement élevés au Brésil. Enfin, souligne-t-elle que ces nouveaux fonds sont à cotisations définies, obéissant à une logique d'individualisation (et non de solidarité) qui transfère le financement et le risque financier des employeurs aux travailleurs, à la différence des fonds à prestations définies. Bref, des caractéristiques qui dénotent un fonctionnement réel des fonds en décalage avec le discours de légitimation et de moralisation du gouvernement, repris à leur compte par les syndicats brésiliens. Ainsi, la mise en évidence de ce paradoxe entre le discours et la réalité permet à l'auteure de boucler sur l'opération magique d'euphémisation du don réalisée par les syndicats ayant débouché sur une sorte d'occultation de la réalité<sup>3</sup>.

- 6 Le septième et dernier chapitre fait retour sur la conversion des élites syndicales et leur adhésion aux marchés financiers, aux fonds de pension et à l'idéologie néolibérale, qu'on aurait plus logiquement souhaité trouver à la suite du chapitre 4. L'auteure étudie les trajectoires singulières de syndicalistes clés (parfois reconvertis en consultants), notant au passage l'influence particulièrement forte de ceux issus du secteur bancaire, analyse les moyens de cette conversion à travers les formations syndicales dispensées, relève le rôle primordial joué par certaines institutions, y compris académiques, dans la diffusion de ces nouveaux « savoirs » gestionnaires et dans la professionnalisation des syndicats, et souligne l'importance de la circulation internationale des élites syndicales dans la formation, le développement, puis l'appropriation des nouvelles conventions sociales autour des fonds de pension.
- 7 Si l'étude de la formation d'un consensus autour des fonds de pension orchestré par le gouvernement Lula et les syndicats est minutieuse, les analogies établies avec les expériences étrangères, notamment française, pleines d'enseignements et le matériel de recherche extrêmement riche (entretiens avec les différents acteurs du champ, analyse, de discours, de textes officiels, de la presse, des supports pédagogiques des cours de formation syndicale, etc.), l'ouvrage est néanmoins difficile d'accès. D'une part, en dépit d'un effort pédagogique manifeste (résumés concluant les sept chapitres de l'ouvrage), sa structure reste complexe : l'auteure opère en effet des allers retours sur la situation brésilienne (chapitre 1 puis 4 à 7), les expériences étrangères (chapitre 2), un état des débats sur le rôle des fonds de pension et l'implication des syndicats dans leur gestion (chapitre 3), qui ne rendent pas la lecture limpide. D'autre part, un lecteur français qui n'a pas d'éléments de connaissance préalables du système brésilien de protection sociale (et de sa crise)<sup>4</sup> ainsi que des syndicats au Brésil, aura du mal à suivre le déroulement du raisonnement et des arguments de l'auteure, dispersés à différents endroits dans le livre (chapitre 1, chapitre 6) et dont il doit reconstituer le puzzle. Enfin, la très mauvaise traduction du texte ne facilite pas la tâche du lecteur et constitue même un obstacle sérieux à une lecture sereine de l'ouvrage.
- 8 Au-delà de ces difficultés de lecture, cet ouvrage a le mérite de défendre une thèse originale, sur la base d'un matériel empirique recueilli considérable, et dont l'intérêt et

l'importance des enjeux soulevés sont manifestes. En cela, il apporte une pierre supplémentaire au débat engagé sur « l'empowerment » salarial par les fonds de pension<sup>5</sup>, qui dépasse largement les frontières brésiliennes comme l'auteure le montre à travers les exemples étrangers mobilisés. Mais ce débat a été sensiblement mis en sourdine depuis la crise économique et financière, laquelle a remis un peu partout au premier plan les revendications syndicales traditionnelles d'amélioration des conditions de travail, de salaire et d'emploi.

---

## NOTES

1. Dans les régimes de retraite (*i. e.* fonds de pension) à prestations définies, le montant de la pension est déterminé à l'avance ; il dépend en général de celui du salaire et du nombre d'années d'ancienneté du salarié et c'est l'employeur qui supporte le risque de financement. Dans les régimes à cotisations définies au contraire, c'est le montant de la cotisation qui est défini à l'avance et le risque financier est porté ici par le salarié, dont le montant de pension peut fluctuer au gré de l'évolution des marchés financiers.
2. La loi de 1977 autorise aussi la création de fonds de pension syndicaux qui ne seront réglementés qu'en 2003 mais dès le milieu des années 1990, les syndicats brésiliens de certains secteurs composés de grandes entreprises (bancaires, électriques, téléphoniques, pétrolières, *etc.*) revendiquent la création de fonds de pension et leur participation active à la gestion de ces fonds. De même, une loi adoptée sous Cardoso en 2001 autorisera la création de fonds de pension syndicaux. C'est aussi le moment de l'*aggiornamento* syndical brésilien, où la *Central Única dos Trabalhadores* (CUT ; Centrale unique des travailleurs) reprend à son compte l'irréversibilité de la globalisation économique et financière (donc du financement de la retraite par les marchés financiers), et l'inexorabilité des restructurations : cf. Galvao A. (2014), « Brésil. Entre modération et radicalisme syndical », *Chronique internationale de l'Ires*, n° 146, pp. 49-63.
3. L'auteure aurait pu ajouter à cette liste le fait que les fonds de pension ont été étroitement impliqués dans le processus massif de privatisations et de restructurations productives engagé par le gouvernement Cardoso.
4. Par exemple, p. 147, on apprend au détour d'un court paragraphe qui clôt le chapitre 4 que la réforme de la protection sociale de 2003 (retraite complémentaire des fonctionnaires) « cherchait à résoudre le problème des hauts salaires du secteur public, notamment du secteur judiciaire » et un peu plus loin, p. 159, que la retraite complémentaire était vue « comme une sorte de concession accordée aux fonctionnaires d'entreprises étatiques ». Il s'agit là d'un argument dont il n'a pas été question avant alors que cela aurait permis de mieux comprendre les objectifs de la réforme et les intérêts en jeu. Car cette réforme a été le facteur déclenchant de la scission de la CUT, à l'origine de la création dans les années 2000 de deux nouvelles organisations syndicales : *Conlutas* et *Intersindical*. Autre exemple : on ne sait rien, ou presque, du régime général de protection sociale et on ne comprend pas pourquoi les syndicats revendiquent une protection sociale complémentaire privée par capitalisation, si ce n'est à la lecture du tableau 8, p. 156, où on apprend qu'ils ont été exclus de la gestion de la protection sociale (INPS) et un peu plus loin, p. 159, où il est affirmé que « notre protection publique couvre une grande part des travailleurs ». Il faut attendre la fin de l'avant-dernier chapitre (chapitre 6) pour découvrir qu'il y a eu une crise de la protection sociale (p. 194), qui peut expliquer la « délégitimation » de la Sécurité sociale.

5. Cf. Sauviat C., Pernod J.-M. (2000), « Fonds de pension et épargne salariale aux États-Unis : les limites du pouvoir syndical », *L'Année de la régulation*, n° 4, pp. 88-115 et Montagne S. (2014), « Les fonds de pension aux États-Unis. L'illusion de l'empowerment salarial par la propriété », *Les notes de l'IES*, n° 33.
- 

## AUTEURS

**CATHERINE SAUVIAT**

Institut de recherches économiques et sociales (Ires)